

2012-2847
2012-10-31

AGRICOLE

Contenu net : 2 kg

EQUAL® 65WP Fongicide

GROUPÉ	U12	FONGICIDE
--------	-----	-----------

Poudre mouillable

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

GARANTIE : Dodine 65 %

N° D'HOMOLOGATION 15608 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

NORAC CONCEPTS, INC.
C. P. 31097
Guelph (ON) N1H 8K1
519-821-3633

www.noracconcepts.com

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, loin des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Garder loin de la chaleur, du feu et des étincelles. Le produit concentré peut irriter les yeux, le nez et la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire ou fumer. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau chaude et du savon avant de les réutiliser. Éviter de respirer les poussières ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Tous les utilisateurs doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long. Ils doivent en outre porter des gants et un tablier résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement. Des gants résistants aux produits chimiques doivent également être portés pendant les activités de réparation et de nettoyage.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 48 heures.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par la dérive de pulvérisation. Seuls les préposés portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

Jeter tout vêtement ou autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.

Si le pesticide s'infiltre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

ATTENTION : Ne pas nourrir le bétail avec les résidus de culture. Ne pas laisser paître les animaux sur les cultures-abris dans les vergers traitées.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada : www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS : CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **CONTACT AVEC LES YEUX** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Une irritation de la peau peut se produire. Appliquer une lotion pour les mains en cas d'irritation. Si l'irritation persiste, recourir à de l'aide médicale.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE : À toute heure, 613-787-5620 SEULEMENT pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS : Avant le nettoyage, se référer à la section **MISES EN GARDE**. Balayer ou aspirer le produit renversé. Il se peut que celui-ci soit récupérable. Sinon, jeter les balayures dans une poubelle distincte et les éliminer tel qu'indiqué à la section **ÉLIMINATION**. Jeter le filtre de l'aspirateur immédiatement après l'emploi, et tel qu'indiqué à la section **ÉLIMINATION**.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT : EQUAL 65WP est un fongicide efficace qui permet de supprimer la tavelure du pommier et du poirier, et la tache des feuilles du cerisier. Il s'agit d'un traitement préventif et curatif qui possède une activité systémique locale. Son excellente redistribution sur les nouvelles pousses, en cas de pluie après la pulvérisation, offre une protection supplémentaire.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI :**Pommes :**

NE PAS appliquer plus de 10,2 kg m.a./ha/an.
NE PAS appliquer plus de 2 fois par année à raison de 2,2 kg m.a./ha/application.
NE PAS appliquer plus de 4 fois par année à raison de 1,46 kg m.a./ha/application.
NE PAS appliquer moins de 7 jours suivant le dernier traitement. Respecter un délai d'au moins 7 jours entre le traitement et la récolte.

Cerises (acides et douces) :

NE PAS appliquer plus de 5,8 kg m.a./ha/an.
NE PAS appliquer plus de 2 fois par année à raison de 1,46 kg m.a./ha/application.
NE PAS appliquer plus de 4 fois par année à raison de 0,73 kg m.a./ha/application.
NE PAS appliquer moins de 7 jours suivant le dernier traitement. Respecter un délai d'au moins 7 jours entre le traitement et la récolte.

Poires :

NE PAS appliquer plus de 10,2 kg m.a./ha/an.
NE PAS appliquer plus de 2 fois par année à raison de 2,2 kg m.a./ha/application.
NE PAS appliquer plus de 4 fois par année à raison de 1,46 kg m.a./ha/application.

NE PAS appliquer moins de 7 jours suivant le dernier traitement. Respecter un délai d'au moins 7 jours entre le traitement et la récolte.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, mentionnons les précipitations abondantes, une pente modérée à abrupte, les sols dénudés ou mal drainés (par exemple sols compactés ou à texture fine comme les sols argileux).

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive des plans d'eau.

Application à l'aide d'un pulvérisateur à jet porté : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (à déterminer à l'extérieur de cette zone, du côté sous le vent).

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons :

Aucune zone tampon n'est requise pour l'utilisation des méthodes ou des équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel, pulvérisateur à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat sensible le plus proche, dans la direction du vent, qu'il s'agisse d'un habitat terrestre (comme les prairies, les terres boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les pâturages, les zones riveraines et les terres arbustives), d'un habitat d'eau douce (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides) ou d'un habitat estuarien ou habitat marin.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) requises pour protéger les :				
			habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		habitats terrestres
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur à jet porté	Pommes poires	Début de la croissance	65	55	25	15	2
		Fin de la croissance	55	45	15	10	1
	Cerises	Début de la croissance	60	50	20	10	2
		Fin de la croissance	50	40	10	5	1

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance, EQUAL 65WP, fongicide du groupe U12. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à EQUAL 65WP et à d'autres fongicides du groupe U12. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le SYLLIT 65 WP ou les fongicides du même groupe U12 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après

traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de la compagnie Norac Concepts Inc. 519-821-3633 ou à www.noracconcepts.com.

MÉLANGE : Il faut ajouter EQUAL 65WP, une fine poudre mouillable, directement dans le réservoir de pulvérisation lorsqu'il est à moitié rempli d'eau. Garder l'agitateur en marche pendant le remplissage et la pulvérisation. Ne pas faire passer la poudre mouillable dans le filtre situé à l'entrée du réservoir de pulvérisation.

Volume de pulvérisation : Prendre note que les doses d'application sont données en kilogrammes par hectare. Le volume de pulvérisation par hectare dépend de l'équipement utilisé.

TRAITEMENT

Pommes – Tavelure : Appliquer EQUAL 65WP à raison de 1,08 à 2,25 kg/ha à partir du débourrement des bourgeons (apparition du vert) jusqu'à la floraison. Effectuer le traitement à des intervalles de 7 jours ou au besoin, afin de supprimer la tavelure. Utiliser la dose plus élevée en cas de maladie grave et la dose moins élevée en cas de maladie de moindre importance. Utiliser 2,25 kg/ha à partir de la chute des pétales jusqu'au premier traitement postfloral. Après ce stade, les pulvérisations de fongicides, telles que recommandées dans les calendriers provinciaux de traitements, assurent une protection contre la tavelure. **Traitements après l'infection :** Lorsqu'une période d'infection se manifeste, utiliser 3,25 kg/ha d'EQUAL 65WP pendant ou après une pluie, à partir du stade de préfloraison jusqu'au stade du calice, et dans les traitements postfloraux ultérieurs, au besoin. Alors que le temps propice au traitement varie considérablement selon les températures, on recommande d'effectuer l'application moins de 36 heures à partir du début de la pluie ou période de précipitations qui a occasionné l'infection. Ne pas effectuer de traitement dans les 7 jours précédant la récolte. Ne pas nourrir le bétail avec le marc de pommes traitées. **Remarque :** Dans les régions où EQUAL 65WP ne supprime pas la tavelure du pommier, utiliser un fongicide de rechange recommandé pour la suppression de la tavelure.

Poires – Tavelure : Utiliser 3,25 kg/ha d'EQUAL 65WP à des intervalles de 7 jours ou au besoin, afin d'assurer une suppression de la tavelure à partir du stade de préfloraison jusqu'au premier traitement postfloral. Utiliser 2,25 kg/ha dans les traitements postfloraux ultérieurs, au besoin. Ne pas traiter dans les 7 jours précédant la récolte. **Remarque :** Dans les régions où EQUAL 65WP ne supprime pas la tavelure du poirier, utiliser un fongicide de rechange recommandé pour la suppression de la tavelure.

Cerises aigres – Tache des feuilles du cerisier : Utiliser 2,25 kg/ha d'EQUAL 65WP au stade de la chute des pétales ou lorsque les premières feuilles se déroulent. Répéter le traitement à des intervalles de 7 jours. Ne pas traiter dans les 7 jours précédant la récolte. Pour une protection contre la défoliation causée par la tache des feuilles après la récolte, traiter immédiatement après la cueillette, au besoin.

Remarque : S'adresser aux autorités agricoles locales pour connaître le temps propice pour le traitement des pommes, des poires et des cerises.

INNOCUITÉ DES FRUITS : La plupart des variétés de pommes traitées au fongicide EQUAL 65WP aux doses recommandées ont souvent une couleur et un fini remarquables. Cependant, dans certaines régions, ce fongicide peut causer un roussissement des variétés suivantes : Golden Delicious, Grimes, Golden et Rhode Island Greening. Par contre, on n'a observé aucun roussissement des variétés Golden Delicious ou autres pommes jaunes au Canada. Les fruits peuvent être endommagés ou prédisposés à des dommages chimiques en cas de gel ou de températures qui se situent près du point de congélation, et surtout lorsqu'ils sont accompagnés de conditions de séchage lentes. Ne pas appliquer EQUAL 65WP immédiatement avant, pendant ou immédiatement après que se manifestent de telles conditions. Il faut prendre soin de ne pas pulvériser EQUAL 65WP sur les pêches et les prunes afin de ne pas endommager le feuillage et les fruits.

COMPATIBILITÉ : Certaines conditions atmosphériques peuvent endommager la culture si l'on utilise le produit mélangé avec l'acaricide agricole KELTHANE 50 W. EQUAL 65WP est incompatible avec la chaux. Avant de mélanger les matières dans le réservoir de pulvérisation, consulter chaque étiquette pour vérifier la compatibilité des combinaisons de mélanges en cuve.

EQUAL 65WP ET LES HUILES INSECTICIDES : Les mélanges en cuve d'EQUAL 65WP avec l'huile Superior 70, l'huile pour pulvérisation Shell Canada Superior 70 et l'insecticide émulsifiable Superior 70 Oil de Bartlett ont donné des résultats satisfaisants comme pulvérisation de dormance différée sur les pommes.

EQUAL 65WP peut être mélangé au réservoir avec l'insecticide en poudre mouillable Guthion 50WSB. EQUAL 65WP avec tout mélange d'huile indiqué ci-dessus est incompatible avec l'insecticide en poudre mouillable Malathion 25W et l'insecticide Carbaryl en poudre mouillable Sevin Brand 50W.

DIRECTIVES DE MÉLANGE EN CUVE EQUAL 65WP ET LES HUILES INSECTICIDES INDIQUÉES: Maintenir une agitation constante à partir du moment où EQUAL 65WP est ajouté dans le réservoir, jusqu'à ce que le mélange soit pulvérisé :

1. Il faut ajouter EQUAL 65WP lorsque le réservoir est rempli d'eau, environ au quart ou à la moitié. Mélanger à fond.

2. Si on utilise un insecticide, l'ajouter pendant le remplissage du réservoir.
3. Ajouter l'huile en dernier lieu, lorsque le réservoir est rempli presque aux trois quarts. S'adresser aux autorités agricoles locales pour obtenir des renseignements sur les formulations d'huile et de pesticides pour les mélanges en cuve avec EQUAL 65WP.

PULVÉRISATIONS DILUÉES ET CONCENTRÉES : EQUAL 65WP peut être utilisé de manière efficace en pulvérisations diluées ou concentrées lorsqu'il est utilisé comme il convient. Cependant, les concentrations qui sont 5 fois plus élevées sont déconseillées. Il ne faut pas mouiller à l'excès les fruits et le feuillage avec les pulvérisations diluées. Éviter de laisser des dépôts importants lorsqu'on utilise les pulvérisations concentrées.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés.
Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive des plans d'eau.

Lors de l'emploi d'un mélange en cuve, prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon des produits qui est la plus étendue (la plus restrictive).

EQUAL et APM sont des marques déposées de Norac Concepts Inc.
Tous les autres produits sont des marques déposées de leurs propres compagnies.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))